



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-032

Objet :

Vote des taux des taxes locales pour l'année 2018.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2018 de la commune aux membres de l'assemblée.

Compte tenu des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites, Monsieur Marcel CHRISTOL propose que les taux des taxes locales pour l'année 2018 soient désormais :

- Taxe d'Habitation 16,59 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 25,36 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 %

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil

- **VOTE** les taux des taxes locales pour l'année 2018 comme suit :
 - Taxe d'Habitation 16,53 % par 23 voix **POUR** – 4 voix **CONTRE**
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 25,36 % par 23 voix **POUR** – 4 voix **CONTRE**
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 % par 27 voix **POUR (unanimité)**

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180320-DEL2018-032-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018